

# Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Mars 2016

## Synthèse du rapport régional de l'évaluation de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

Ce document constitue la synthèse du rapport régional d'évaluation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes en Languedoc-Roussillon, suite aux premiers travaux d'évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en France en 2015.



L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été mise en place par l'Union européenne pour lutter contre le chômage des jeunes et accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Ce fonds spécifique est **abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** et s'adresse aux régions des Etats membres dont le taux de chômage des jeunes dépasse **25% au 31 décembre 2012**. Il doit permettre de financer des actions en faveur des « NEET », les jeunes qui ne sont pas scolarisés, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

La France a bénéficié d'une dotation de **310,2 millions d'euros issus du fonds spécifique IEJ**, auxquels s'ajoutent **312 millions d'euros de FSE**. Cette enveloppe a été répartie entre le Programme Opérationnel National spécifique IEJ (65% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et 12 Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (35% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Au total, **16 territoires** ont bénéficié de l'IEJ en France.

Le Languedoc-Roussillon, avec un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) qui s'élevait à **38,2%** en 2012, fait partie des territoires éligibles à l'IEJ. Il est par ailleurs concerné par des **problématiques importantes de décrochage scolaire et un contexte spécifique lié à la saisonnalité des emplois**. En 2014, **13,2%** des 15-24 ans entrent ainsi dans la catégorie des jeunes « NEET » (soit environ **41 800 jeunes**).

Au total, le Languedoc-Roussillon a bénéficié d'une enveloppe de **44,3 millions d'euros d'IEJ-FSE** (dotation spécifique IEJ et abondement FSE), dont **27,4 millions d'euros sont gérés par le Conseil régional** et **16,9 millions d'euros par la Direccte** (autorité de gestion déléguée pour le Programme Opérationnel National IEJ de l'Etat).



### Chiffres clés

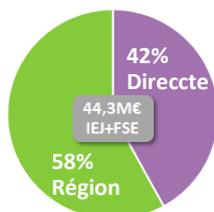
#### L'IEJ en France c'est :

- 622** millions d'euros IEJ-FSE
- 16** territoires éligibles (13 Régions et 3 Départements)
- 1** Programme Opérationnel National spécifique IEJ, géré par l'Etat
- 12** Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ, gérés par les Conseils régionaux

### Données clés

**44,3 millions d'euros IEJ-FSE en Languedoc-Roussillon**

(hors enveloppe du PO national IEJ – volet central)



**27,4 millions d'euros IEJ-FSE gérés par le Conseil régional**

IEJ	FSE	Contrepartie régionale
13,7 M€	13,7 M€	~9,1 M€

**16,9 millions d'euros IEJ-FSE gérés par la Direccte**

IEJ	FSE	Contrepartie nationale
8,5 M€	8,5 M€	1,5 M€



## La programmation des fonds IEJ-FSE est en cours de finalisation à fin 2015

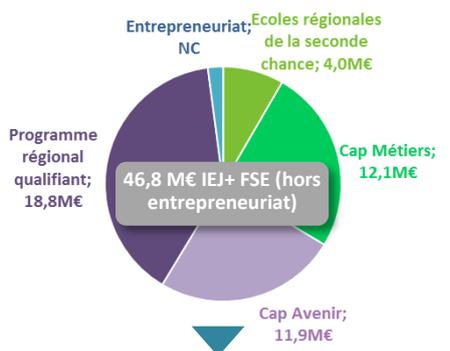
Pour agir vite auprès de nombreux jeunes NEET, la France s'est engagée à programmer l'ensemble de l'enveloppe IEJ qui lui était attribuée **avant le 31 décembre 2015**. Pour le Conseil régional, la programmation est finalisée à fin 2015 et pour la Direccte, plus des trois quart de l'enveloppe IEJ-FSE sont programmés ou en cours de programmation.

Pour le **Conseil régional**, l'enveloppe IEJ-FSE a ainsi été fléchée sur 5 grands types d'actions : les dispositifs **Cap Avenir** (accompagnement à l'élaboration du projet professionnel) et **Cap Métiers** (appropriation des gestes professionnels pour les personnes dont le projet professionnel est validé), le dispositif des **Ecoles Régionales de la Seconde Chance**, le **Programme Régional Qualifiant**, et des **actions de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises** (financées dans le cadre d'un appel à projets spécifique IEJ). Pour la Région, il s'agit bien de construire une offre destinée – au moins pour partie – au public de jeunes NEET, **en faisant « plus »** (augmentation du nombre de places sur les actions du Programme Régional Qualifiant et ouverture d'une neuvième Ecole Régionale de la Seconde Chance), **et « mieux »** (renouvellement des modalités pédagogiques et mise en place de parcours vers la qualification dans le cadre du dispositif des Ecoles Régionales de la Seconde Chance et des dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers).

Pour la  **Direccte**, l'enveloppe IEJ-FSE a quant à elle été programmée dans le cadre de **3 appels à projets distincts** : deux appels à projets « initiatives locales » (2014, puis 2015-2017) ont été ouverts à l'ensemble des opérateurs du territoire, et un troisième appel à projets « repérage et accompagnement de jeunes décrocheurs » a été lancé pour soutenir les actions de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs. Dans ses choix de programmation, la Direccte a ainsi mis sur **une logique d'ouverture** : compte tenu de l'engagement de réponse rapide pris par la France, le choix a été fait d'ouvrir dès le départ des appels à projets, à la fois pour **diversifier les types de porteurs**, mais également pour favoriser **l'émergence d'actions portant sur le « repérage » de nouveaux jeunes NEET**, non connus ou non accompagnés.

### Données clés

#### La programmation du Conseil régional Languedoc-Roussillon



**18,8 M€** (40% de l'enveloppe) programmés sur le Programme Régional Qualifiant

**12,1 M€** (26% de l'enveloppe) sur Cap Métiers

**11,9 M€** (26% de l'enveloppe) sur Cap Avenir

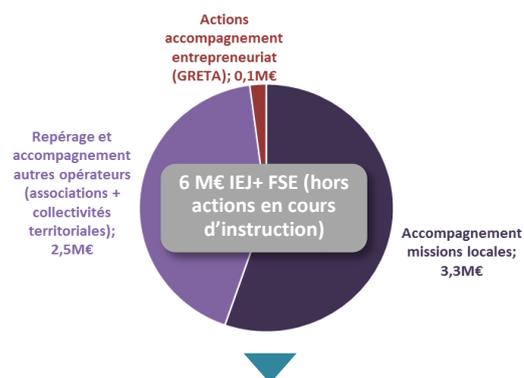
**4 M€** (8% de l'enveloppe) sur les Ecoles Régionales de la Seconde Chance

**Une programmation en cours** suite à un appel à projets sur l'entrepreneuriat

*Le montant total des actions programmées à fin décembre 2015 par le Conseil régional excède l'enveloppe initiale (46,8 M€ ont été programmés, pour une enveloppe IEJ-FSE de 27,4 M€), en lien avec un mécanisme de « sur-programmation » (certains des dispositifs étant mixtes en termes de publics bénéficiaires, et nécessitent donc un ajustement au prorata du profil des stagiaires par la suite).*

### Données clés

#### La programmation de la Direccte Languedoc-Roussillon



**3,3 M€** (55% de l'enveloppe) programmés sur des actions d'accompagnement des missions locales

**2,5 M€** (42% de l'enveloppe) sur des actions de repérage et d'accompagnement d'autres opérateurs (associations de proximité...)

**0,1 M€** (2% de l'enveloppe) sur des actions d'accompagnement vers l'entrepreneuriat et la création d'entreprise (dispositif des « mini-entreprises » porté par plusieurs GRETA)

*Sur l'enveloppe initiale de la Direccte (16,9 M€), 6 M€ sont programmés à fin 2015 et 7,3 M€ sont en cours d'instruction (et devraient donc être programmés en 2016). 4 M€ n'ont pas pu être programmés.*



## L'IEJ a permis de financer des actions intervenant sur l'ensemble des étapes de parcours vers l'emploi, du repérage des jeunes NEET à l'accès à la qualification

### Quel effet « volume » peut-on attendre de l'IEJ ?

Environ **41 800 jeunes de 15 à 24 ans** peuvent être considérés comme étant dans une situation de « NEET » en 2014 dans le Languedoc-Roussillon. Parmi eux se trouvent à la fois des jeunes qui ont temporairement un statut de NEET (les jeunes diplômés par exemple, qui sont dans l'attente de leur premier emploi), et d'autres jeunes, plus vulnérables, qui sont NEET depuis plus longtemps (par exemple les jeunes décrocheurs, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail). De fait, la population des jeunes NEET se renouvelle constamment et les données disponibles permettent uniquement de réaliser une photographie à un « instant T », qui ne prend pas en compte les flux de jeunes qui entrent et sortent de cette population de « NEET ».

Sur le territoire, le **Conseil régional** vise à atteindre **11 564 jeunes NEET dans le cadre de son Programme Opérationnel**. Au 31 décembre 2015, la montée en charge des dispositifs financés via l'IEJ par le Conseil régional est bien avancée : **5 397 participants** sont recensés sur les actions, soit près de la moitié de la cible fixée.

Le Programme Opérationnel National IEJ s'est fixé une cible de 300 000 jeunes NEET à atteindre via les actions financées par l'IEJ. Cette cible n'a pas fait l'objet d'une déclinaison territoriale. Pour la **Directcte**, il n'existe pas de données consolidées à fin 2015 sur le nombre de jeunes NEET visés par les opérations financées par l'IEJ. De premières données sont en revanche disponibles en ce qui concerne la participation aux actions. A fin 2015, **2 809 participants** sont recensés sur les actions, principalement sur les opérations menées par les missions locales (78% de ces 2 809 entrées). L'atteinte de la cible fixée pour chaque opérateur est difficile à estimer à ce stade. Pour les missions locales, le risque de sous-réalisation semble plus contenu lorsque l'on analyse les premières entrées pour 2014-2015. Cependant, avec l'arrivée de la Garantie Jeunes, les missions locales ont pu exprimer des interrogations sur leur capacité de prise en charge d'un volume important de jeunes NEET dans un contexte de multiplication des dispositifs. Pour les autres opérateurs, un risque de sous-réalisation existe également, du fait de la concurrence entre opérations.



#### Chiffres clés

#### Les jeunes NEET visés par l'IEJ en Languedoc-Roussillon

<b>PO régional</b>	<b>11 564</b> jeunes NEET ciblés <b>5 397</b> participants
<b>Actions Directcte</b>	<b>NC</b> jeunes NEET ciblés <b>2 809</b> participants

### Quels effets de l'IEJ sur la diversification des actions et la novation ?

Les opérateurs (hors missions locales) mobilisés dans le cadre de l'IEJ en Languedoc-Roussillon



Pour le **Conseil régional**, l'IEJ permet avant tout de **faciliter le déploiement des dispositifs innovants Cap Avenir et Cap Métiers**, qui résultent d'une expérimentation visant à mettre en place des parcours plus souples et plus sécurisés vers la qualification. L'apport de fonds supplémentaires a également contribué **au renouvellement des modalités d'accompagnement** dans les Ecoles Régionales de la Seconde Chance et à mettre en place de **nouvelles actions sur le plan de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise** pour les jeunes NEET.

La programmation de la **Directcte** Languedoc-Roussillon se distingue de celle d'autres territoires par la **mobilisation de nouveaux opérateurs, notamment sur le champ du repérage des jeunes NEET**. Il s'agit du seul territoire qui a travaillé avec la **DRJSCS** pour atteindre un réseau d'associations de proximité. La Directcte s'est également appuyée sur **des cabinets spécialisés**, à la fois pour mobiliser de nouveaux opérateurs (organisation de réunions territoriales), mais également pour les sécuriser dans la mise en place de leur projet (plusieurs des opérateurs financés sont en effet « nouveaux » sur les fonds européens).



**Quels effets de l'IEJ sur l'accompagnement des jeunes NEET ?**

Avec le financement d'ETP « dédiés », l'IEJ vise à soutenir des actions d'accompagnement renforcé, favorisant l'intensification de la relation conseiller-jeune, et la multiplication des supports pédagogiques (temps individuels, collectifs, immersions en entreprises...). Le **Conseil régional** a ainsi mobilisé l'IEJ au profit du **dispositif des Ecoles Régionales de la Seconde Chance**, pour lesquelles les modalités pédagogiques d'accompagnement ont pu être renouvelées. Pour la **Directe**, plus de la moitié de l'enveloppe programmée à ce stade a été consacrée à des actions d'accompagnement portées par les missions locales. Une part significative de l'enveloppe (43% de l'enveloppe programmée à fin 2015) a également été dédiée à **des actions de repérage-accompagnement**, portées par des acteurs de proximité (associations, CIDFF...).

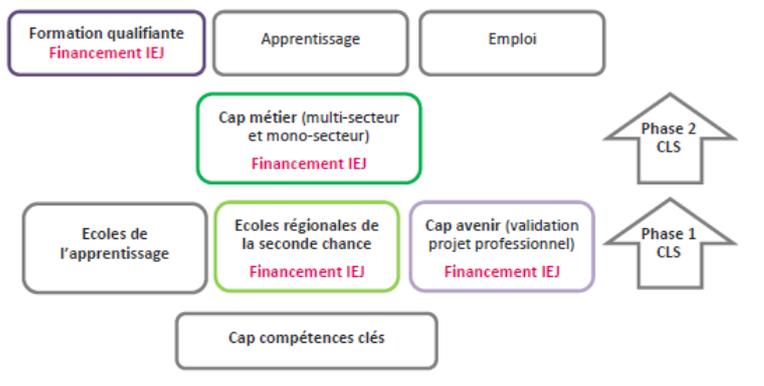
**Quels effets de l'IEJ sur la mise en place de « parcours » ?**

Pour le **Conseil régional**, la mobilisation de l'IEJ s'inscrit pleinement dans une logique de « parcours ». Faisant le constat d'un taux élevé de rupture de parcours dans son ancien programme d'actions préparatoires à l'insertion, la Région s'est engagée dans la refonte de ses dispositifs pré-qualifiants. Elle expérimente ainsi de 2012 à 2014 le **dispositif « Cap métiers d'avenir »** sur 7 de ses territoires, pour mettre en place des parcours plus souples vers la qualification. Sont également initiés les **Comités Locaux de Suivi (CLS)**, associant les prescripteurs et organismes de formation, devant permettre sécuriser les différentes étapes de parcours des participants (validation collective des positionnements, anticipation des sorties...). L'IEJ arrive au même moment que les résultats – positifs – de cette expérimentation et de la volonté de la Région de réorganiser son dispositif d'accès à la qualification (voir schéma ci-dessous). Les fonds supplémentaires ont permis **de déployer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouveaux dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers** (nés de l'expérimentation précédente) **ainsi que les Comités Locaux de Suivi à l'ensemble du territoire**, mais aussi de revoir sur le fond les modalités pédagogiques d'accompagnement.

Pour la **Directe**, la mobilisation d'opérateurs spécifiques positionnés sur le volet « repérage » répond à une **ambition d'enclencher des parcours vers le droit commun pour des jeunes NEET non accompagnés** : en théorie, le repérage des jeunes par les associations de proximité doit permettre de « verrouiller » un premier niveau d'accompagnement, pour les orienter ensuite vers le service public de l'emploi. Dans les faits, **des phénomènes de concurrence** entre opérateurs peuvent se poser : le calendrier resserré n'a pas permis de poser un diagnostic précis de la complémentarité des actions, et l'investissement du segment « repérage » via la mobilisation de nouveaux opérateurs suppose également un temps d'animation et de régulation de l'offre, qui a eu peu de temps pour se développer.

*Données clés*

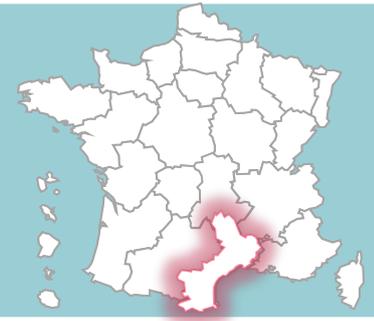
**La logique de parcours dans le nouveau schéma d'accès à la qualification et à l'emploi du Conseil régional**



*Données clés*

**La mobilisation des opérateurs par la Directe**

Actions de repérage-accompagnement		Actions accompagnement
Appel à projet repérage et accompagnement de jeunes décrocheurs GIP académique - PSAD	Appel à projets « initiatives locales » Associations jeunesse et sport, politique de la ville, CIDFF, ...	Appel à projets « initiatives locales » Missions locales, GRETA...



## Une volonté de renforcement et de diversification des partenariats locaux, pour atteindre de « nouveaux » jeunes et sécuriser leurs parcours

### Quels effets de l'IEJ sur les profils de jeunes NEET accompagnés ?

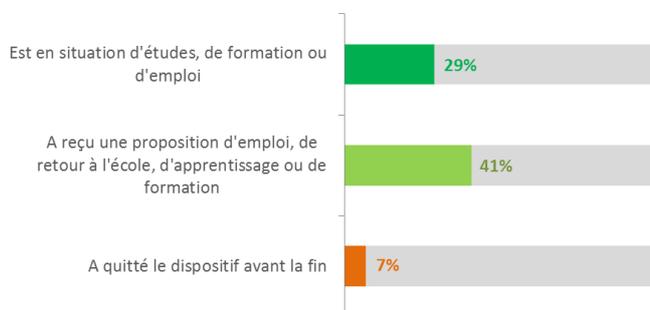
En Languedoc-Roussillon, les données disponibles sur les jeunes atteints grâce à l'IEJ ne concernent que les actions financées par la  **Direccte**  (données saisies dans le logiciel de suivi « Ma démarche FSE »). Une analyse des profils des 2 809 participants montre que les jeunes NEET qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ sont  **moins qualifiés**  que la moyenne des participants à l'échelle du Programme Opérationnel national IEJ. Ils sont également un peu plus nombreux à connaître  **des difficultés de logement et à avoir une reconnaissance officielle du handicap** . Il est également intéressant de noter que les actions financées par la Direccte devraient permettre de mobiliser des jeunes  **qui échapperaient à une prise en charge du service public de l'emploi** .

Les premiers résultats concernant les sorties sont à interpréter avec précaution (seulement 677 sorties pour les 2 809 participants, la plupart des actions étant en cours). Ces premiers résultats montrent que  **36%**  des jeunes NEET sortis d'une action financée par l'IEJ par la Direccte ont accédé à l'emploi, ont repris une formation ou des études à l'issue de leur participation ( **18% ont accédé à l'emploi durable, 10% à un autre type d'emploi, et 8% à une formation ou ont repris des études** ).

#### Données clés

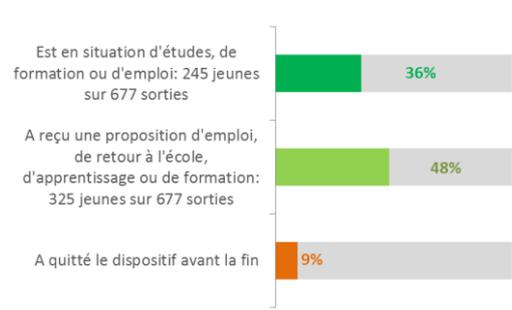
#### Les premiers résultats sur les actions financées par la Direccte

##### Objectifs en matière de sorties fixés par le PO national



300 000 jeunes NEET

##### Sorties au 31/12/2015 sur les actions de la Direccte



2 809 participants

### Quels effets de l'IEJ sur les partenariats locaux ?

Enfin, la portée de l'IEJ sur les partenariats locaux est difficile à évaluer à ce stade. Le  **Conseil régional**  a souhaité renforcer les  **partenariats locaux entre organismes de formation**  en les encourageant à répondre en groupements sur les dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers. Les partenariats locaux sont également confortés dans le cadre des  **Comités Locaux de Suivi** , en charge du suivi et de la sécurisation des parcours des participants aux différentes actions de préparation à la qualification (Cap Avenir, Cap Métiers, Ecoles Régionales de la Seconde Chance...). La  **Direccte**  a quant à elle souhaité mailler une offre d'accompagnement autour du réseau des missions locales, en finançant  **des opérateurs pour mobiliser des jeunes vers le droit commun** . Dans les faits, les actions financées dans le cadre de l'IEJ s'apparentent avant tout à des actions « en plus », pour lesquelles  **les articulations et les complémentarités avec les autres dispositifs existants ne vont pas toujours de soi** . D'un département à l'autre, les réalités territoriales sont très différentes, avec des « bonnes pratiques » en termes d'articulation (échanges de listes, orientations des publics...) qui tiennent souvent à des partenariats préexistants. Pour d'autres porteurs, des questions de concurrence entre dispositifs peuvent se poser.

En effet, comme sur la plupart des territoires concernés par l'IEJ, l'animation et la régulation territoriale de l'offre, pour faire émerger de nouveaux porteurs, pour s'assurer de la bonne compréhension de l'IEJ et du maillage des opérations,  **font partie des points de progression** . En Languedoc-Roussillon (comme sur les autres territoires éligibles), le  **Conseil régional**  et la  **Direccte**  ont



ainsi établi des « lignes de partage » visant à définir les périmètres d'intervention de chacun. Ces lignes de partage constituent avant tout des lignes de séparation, qui font office de **référentiel dans le cadre des instances de programmation** (elles visent à s'assurer que chacun finance des projets sur son champ de compétences et doivent permettre d'éviter le double financements). Elles ne sont toutefois pas suffisantes pour s'assurer d'une bonne articulation des actions entre elles sur le terrain. Le Conseil régional et la Direccte sont ainsi allés plus loin, **en organisant des temps spécifiques autour de l'IEJ** : une matinée d'information avec les instructeurs de la Région et de l'Etat autour de la programmation FSE et IEJ pour les appuyer dans l'analyse des dossiers, des actions d'animation territoriale pour présenter les nouveaux programmes FSE-FEDER-IEJ, ainsi qu'un atelier spécifique sur l'IEJ, visant à appuyer techniquement les opérateurs dans le montage de leurs projets (présence du prestataire spécialisé de la Direccte lors de cet atelier). **Ces temps d'échanges sont cependant avant tout des temps « techniques », centrés sur la compréhension des programmes européens et la sécurisation des projets.**

## Les recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation, animation et déploiement	Conseil régional, Direccte et acteurs du CREFOP	<b>1/ Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les jeunes NEET de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins : qualifier les différentes composantes de la population des NEET (les jeunes NEET « transitionnels », les décrocheurs, les jeunes non qualifiés...), identifier leurs besoins et des cibles prioritaires parmi ces différentes « sous-catégories ».</li> <li>Sur l'offre d'accompagnement du territoire : les acteurs présents, les actions existantes, les points forts et points faibles de l'offre actuelle, les éventuels déséquilibres dans l'offre entre départements... <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ce diagnostic pourrait notamment faciliter : <ul style="list-style-type: none"> <li>La définition de cibles et d'une typologie d'actions prioritaires.</li> <li>Le repérage et la mobilisation de nouveaux partenaires.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>		X
	Conseil régional, Direccte	<b>2/ Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation et la mise en œuvre de l'IEJ, en mettant par exemple en place des appels à projets communs</b> (dans le cas de domaines d'intervention communs).		X
	Direccte	<b>4/ Favoriser la mise en place de parcours, par exemple en facilitant l'émergence de réponses communes des opérateurs, dès les appels à projets</b> (les appels à projets pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrées).		X
Pilotage des impacts et résultats	Conseil régional, Direccte et opérateurs	<b>5/ Surveiller de près la consommation effective des enveloppes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi).</li> <li>En portant une attention particulière au profil du public atteint (impact des actions des opérateurs de proximité sur la mobilisation de « nouveaux » jeunes).</li> <li>En prenant en compte les actions financées par les différentes PO : le PO national IEJ – volet central et déconcentré – et le PO régional.</li> </ul>	X	
	DGEFP, ARF, Conseils régionaux	<b>6/ Anticiper la collecte de données pour l'évaluation de 2018 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En identifiant les données nécessaires et les sources disponibles.</li> <li>En préparant le recueil des données.</li> <li>En poursuivant la réflexion sur la mutualisation des outils de collecte (« Ma démarche FSE » et « Synergie »).</li> <li>En prévoyant de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives, et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune : ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation etc).</li> </ul>	X	X

# EVALUATION DU PROGRAMME EUROPEEN « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » EN 2015

